

★
**GRAND
CHAMBÉRY**
l'agglomération

2024

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
DE GRAND CHAMBÉRY**



SOMMAIRE

P. 05 À 08	Territoire et organisation politique Carte d'identité de Grand Chambéry Projet d'agglomération : bilan à mi-parcours Conseil communautaire Appui aux communes Concertation et participation citoyenne
P. 09 À 17	Directions fonctionnelles Finances et commande publique Ressources humaines et moyens généraux Communication Protection des données personnelles Systèmes d'information mutualisés et du numérique
P. 18 À 20	Grands équipements Piscine aqualudique du Stade et piscine de Buisson Rond Patinoire de Buisson Rond Parc événementiel Le Phare, parc des expositions
P. 21 À 23	Gestion des déchets et assimilés Collectes en 2024 Développement de la conteneurisation Développement du compostage Relations usagers
P. 24 À 26	Eau et assainissement Événements marquants Déploiement de la télérelève Travaux en 2024
P. 27 À 29	Les mobilités Développer les réseaux Soutenir financièrement les usagers Des événements pour encourager la mobilité
P. 30 À 32	Aménagements et travaux Voirie Bâtiments Maintenance
P. 33 À 43	Aménagement du territoire Accès à l'emploi Politique de la ville Renouvellement urbain Habitat Gens du voyage Urbanisme et planification Affaires foncières et immobilières Agriculture et espaces naturels Développement durable et transition énergétique
P. 44 À 45	Développement touristique Le suivi des projets Les nouveaux projets issus du schéma de développement touristique



Thierry Repentin,
Président de
Grand Chambéry

L'année 2024 s'est déroulée dans un contexte économique et budgétaire particulièrement contraint pour les collectivités locales, à l'échelle nationale comme pour nos communes et notre Agglomération. Grâce à une gestion financière rigoureuse, Grand Chambéry a poursuivi son engagement en faveur de la protection de la qualité de vie des habitants et des services publics de proximité.

Le bilan à mi-parcours du projet d'agglomération « La Fabrique 2.0 » réalisé cette année témoigne du chemin parcouru : sur les 123 actions prévues initialement, 110 se poursuivent et 39 actions « cœur de cible » ont été identifiées comme prioritaires. Ce travail, adopté à l'unanimité du Conseil communautaire, nous permet de partager une vision claire de l'action intercommunale, en lien avec les communes, et ce jusqu'à la fin du mandat.

Deux grandes priorités guident notre action.

D'abord, faire de Grand Chambéry une agglomération solidaire et attractive. La signature du nouveau contrat de ville et le lancement de l'expérimentation « Territoires zéro non-recours », en lien avec les communes, l'État et les partenaires, illustrent notre volonté de lutter activement contre les inégalités sociales et territoriales.

L'Agglomération a également conforté son soutien à la production de logements sociaux et abordables, tout en accompagnant la rénovation énergétique de l'habitat ancien. Avec l'adoption d'un nouveau schéma de développement touristique, nous avons posé les bases d'un tourisme plus responsable, respectueux de notre cadre de vie et porteur d'avenir pour nos territoires et ses acteurs socioprofessionnels.

Ensuite, engager l'Agglomération dans la transition écologique et énergétique avec l'amélioration de l'offre de transport, la transition énergétique du parc de bus avec l'arrivée de nouveaux bus bioGNV, le déploiement des « Pistes Bleues » pour favoriser l'usage du vélo, le traitement des déchets verts ou encore la gestion durable de la ressource en eau sont autant de leviers que nous activons pour construire un territoire plus sobre et durable.

Enfin, parce que l'Agglomération doit s'adapter à l'évolution des besoins exprimés par les communes et les habitants, Grand Chambéry a engagé une réflexion sur l'évolution de ses compétences et les coopérations au sein du bloc communal. Trois thèmes ont été identifiés et seront travaillés en 2025 : la culture, le sport et l'action sociale, en plus du renforcement de l'appui aux communes.

Ce rapport d'activité détaille l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par l'Agglomération pour répondre aux défis de notre territoire.

Bonne lecture !



Territoire et organisation politique

Carte d'identité de Grand Chambéry

LES COMPÉTENCES

| DÉCHETS

Collecte les déchets recyclables et ménagers, gère quatre déchetteries.

Développe une politique sur le réemploi et la réduction des déchets.

| TOURISME

Ordonne la politique touristique visant à renforcer le rayonnement du territoire et son adaptation.

| DÉPLACEMENTS

Organise les mobilités en valorisant l'offre de transports en commun, les modes doux et le covoiturage.

| URBANISME

Élabore le Plan local d'urbanisme intercommunal, habitat et déplacements (PLUiHD).

| POLITIQUE DE LA VILLE

Anime le contrat de ville et les projets de développement local et d'insertion économique et sociale.

| AGRICULTURE ET FORÊT

Élabore et met en œuvre le schéma agricole et la charte forestière.

| DÉVELOPPEMENT DURABLE

Œuvre pour mettre en place des actions de transition énergétique et de préservation de la qualité de l'air.

| EAUX ET ASSAINISSEMENT

Produit et distribue l'eau potable, traite les eaux usées et garantit la qualité de l'eau.

| AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Construit, rénove et gère les aires d'accueil des gens du voyage, les terrains familiaux et l'aire de grand passage.

| GRANDS ÉQUIPEMENTS

Exploite les piscines, la patinoire, le parc des expositions Savoieexpo, Le Phare et l'aérodrome.

| HABITAT

Planifie la politique de l'habitat, attribue les aides pour soutenir la production de logements pour tous et la réhabilitation des parcs public et privé.

| VOIRIES

Crée, aménage et entretient les voiries d'intérêt communautaire intégrant tous les types de déplacements (transports en commun, vélo, voiture, piéton...).

LE TERRITOIRE

38 communes

+ de **143 000** habitants

52 950 hectares dont :

- **10%** de zones urbanisées
- **25%** de surfaces agricoles
- **57%** de forêts
- **8%** d'espaces naturels (zones humides, pelouses sèches et zones de montagne)

Projet d'agglomération : bilan à mi-parcours

La démarche, lancée en mars 2021, a débuté en premier lieu avec le recueil des propos des 38 maires de l'Agglomération, de l'ensemble des vice-présidentes et vice-présidents, des présidentes et présidents des territoires voisins et d'organismes partenaires.

Le projet d'agglomération « La Fabrique 2.0 » a été adopté lors du conseil communautaire du 3 février 2022.

Ce document est le fil conducteur qui guide l'action au sein de l'Agglomération et qui planifie les politiques publiques intercommunales autour d'un enjeu stratégique : préserver la qualité de vie pour tous les habitants actuels et à venir.



Après deux années complètes de déploiement des 123 actions identifiées, un bilan à mi-parcours a été réalisé en 2024. Ce bilan à mi-parcours avait vocation :

- de confirmer la vision partagée des enjeux pour l'avenir du territoire,
- d'ajuster et de reprioriser si nécessaire les actions,
- d'avoir une vision précise des sommes mandatées en fonctionnement et investissement et du taux d'exécution par rapport au prévisionnel établi en 2022.

L'objectif n'était pas de réécrire ou de modifier le projet d'agglomération initial mais bien de s'inscrire dans la continuité des actions décidées en 2022.

Réalisé tout au long de l'année 2024, ce bilan a été produit conjointement par les vice-présidentes et vice-présidents et par les directions en plusieurs étapes : analyse et critérisation des actions, séminaire de travail de l'exécutif, bilan financier.

Ce travail, approuvé à l'unanimité en conseil communautaire le 7 novembre 2024, a conforté la trajectoire à suivre pour l'Agglomération.

39 ACTIONS « CŒUR DE CIBLE » IDENTIFIÉES

Le travail d'analyse et de critérisation de chacune des 123 actions a permis de renforcer certaines, d'en faire évoluer, d'en ajourner, d'en prioriser... Ainsi, à la suite du bilan, une nouvelle répartition a été actée en conseil communautaire.

Désormais, 110 actions sont identifiées dont 39 « coeur de cible ».

4 actions ont été complètement réalisées (capteurs de remplissage dans les conteneurs déchets, injection dans le réseau gaz de ville du biométhane issu de la méthanisation à l'Udep, changement de la production de froid à la patinoire, récupération de calories sur les eaux de lavage des filtres à la piscine de Buisson Rond) et 3 sont ajournées.

ÉTUDE SUR DES ÉVOLUTIONS DES COMPÉTENCES DE GRAND CHAMBÉRY

En parallèle de la mise en œuvre de ces actions, Grand Chambéry a lancé une étude sur des opportunités de transferts de compétences. Un transfert de compétence d'une commune à un EPCI répondant à un processus important, il est nécessaire de réfléchir et analyser toutes les conséquences, notamment sur les coûts induits et leurs éventuelles répercussions (entre autres fiscales).

Plusieurs infrastructures au rayonnement intercommunal pourraient faire l'objet d'un transfert de compétence : le Chambéry Savoie Stadium, l'espace Malraux, la Cité des Arts / Conservatoire...

UN TAUX DE RÉALISATION DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 40%

Les dépenses mandatées en fonctionnement et en investissement sur les années 2022 et 2023 s'élèvent à 75,6 M€. La projection des dépenses prévues au moment du vote en 2022 était de 190 M€ pour les 123 actions du projet et 3 M€ pour l'axe transversal stratégie d'aménagement et de foncier à horizon de la fin de l'année 2026.

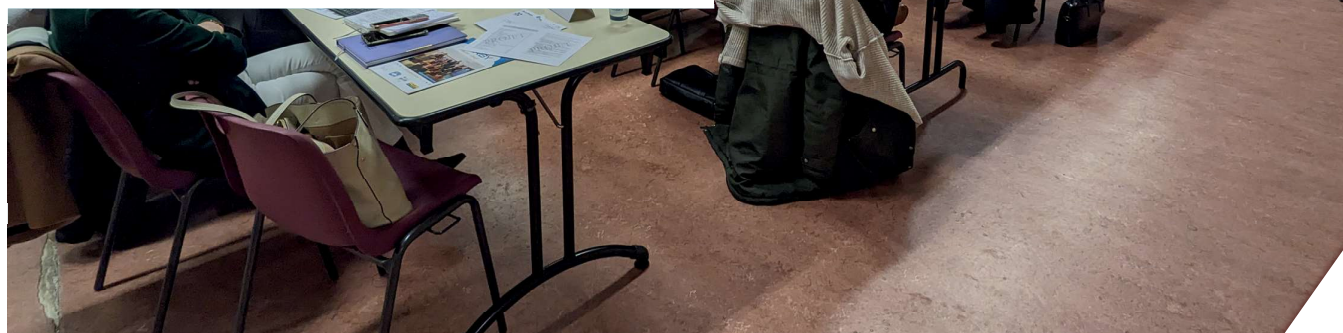
À ce stade, le taux de réalisation du projet d'agglomération de 40% confirme une très bonne application des politiques publiques décidées pour le territoire.

Conseil communautaire

Au 31 décembre 2024, le conseil communautaire était constitué de 82 membres titulaires et 29 membres suppléants. Il était présidé par Thierry Repentin, maire de la commune de Chambéry.

Le conseil communautaire s'est réuni 7 fois en 2024 :

- 01 février
- 28 mars
- 30 mai
- 04 juillet
- 19 septembre
- 07 novembre
- 19 décembre



Appui aux communes

Dans le cadre du projet d'agglomération « La Fabrique 2.0 », nombre de communes ont exprimé leur souhait de pouvoir bénéficier d'appuis techniques par Grand Chambéry.

Pour ce faire, une organisation des services a été mise en place afin de répondre au mieux aux différentes missions d'appuis aux communes. Ces appuis concernent la recherche et le montage de subventions, les procédures en matière de foncier ou de travaux de voirie et bâtiment, la réalisation de schémas directeurs de transition énergétique communaux et, depuis 2024, l'élaboration des plans communaux de sauvegarde.

Tous les 2 mois, une lettre d'informations sur les appels à projets et à manifestation d'intérêts en cours, sur les subventions existantes et les actualités législatives en matière de financements publics est transmise aux maires, directeurs généraux des services, secrétaires de mairie, vices-présidents et membres du CODIR.

En 2024, 6 numéros d'« Objectif subventions » ont été envoyés.

BILAN DES SOLLICITATIONS

Subventions : 50 sollicitations recouvrant 25 communes (6 dossiers s'étalant sur plusieurs années), soit 2 M€ de subventions obtenues pour le compte des communes, et 4 accompagnements sur les emprunts.

Foncier : 36 sollicitations recouvrant 19 communes.

Bâtiment/voirie : une nouvelle sollicitation, et poursuite des chantiers lancés en 2023 (5 dossiers).

Schéma de transition énergétique communal (SDTEc) : 4 communes en cours d'accompagnement.

Plans communaux de sauvegarde : Rencontre avec 21 communes et aide à la rédaction d'un plan pour une commune.

Concertation et participation citoyenne

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Instance de démocratie participative, le conseil de développement participe, par ses avis, à la construction des politiques locales.

En 2024, il a contribué à plusieurs grands dossiers :

- **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** : participation aux ateliers organisés par la Direction Gestion des déchets qui ont abouti à la définition de 7 axes de travail et 74 actions visant à atteindre l'objectif de réduction des DMA défini à l'issue du diagnostic du territoire.
- **Schéma de développement touristique 2024/2030** : participation aux ateliers organisés par la Direction Développement touristique sur la thématique de l'accueil et de la complémentarité vallée / montagnes dans la perspective de la réactualisation du schéma.
- **Mobilité sur le territoire** : réflexion sur le système d'information voyageur, la tarification de l'offre et la coordination du système de transport en vue de contribuer aux démarches de diagnostic préalable à la création du Syndicat des mobilités de l'ouest savoyard.
- **Plan alimentaire territorial** : auto-saisine du conseil sur la question de l'alimentation sur le territoire et rencontre avec le service Agriculture et aménagement durable afin de comprendre la finalité d'un Plan alimentaire territorial et le positionnement de Grand Chambéry.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Espace de dialogue entre les élus et les usagers, la Commission consultative des services publics locaux vise à améliorer la qualité des services publics de l'Agglomération, notamment la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, le traitement et la distribution de l'eau, l'organisation des mobilités, la gestion des grands équipements (patinoire, piscines, Le Phare). À cet effet, la Commission examine et rend des avis sur les rapports d'activités des services et les propositions de tarification.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Composée d'élus et d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap, la Commission accessibilité vise à dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des grands équipements et des transports, et à établir un rapport annuel de l'accessibilité.

Outre la Commission annuelle, des groupes techniques contribuent à inclure la réflexion sur le handicap dans les actions portées par Grand Chambéry.

2024 EN CHIFFRES :

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

20 membres, **8** séances

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :

60 membres, **4** séances

COMMISSION ACCESSIBILITÉ :

60 membres, **1** séance plénière, des groupes techniques



Directions fonctionnelles

Finances et commande publique

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

Le 7 novembre 2024, le conseil communautaire de Grand Chambéry a adopté le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), feuille de route de la commande publique de l'Agglomération.

Grand Chambéry s'est engagée depuis plusieurs années dans une stratégie d'achat durable. Elle a défini des axes prioritaires en termes d'achats dans le respect du développement durable, l'optimisation économique tout en sécurisant le volet juridique.

Le SPASER rassemble l'ensemble des actions qui pourront être mises en œuvre pour atteindre les objectifs d'achats responsables répondant aux défis écologiques, sociétaux et économiques du territoire de Grand Chambéry.

Il est construit autour de 4 axes majeurs :

- une commande publique performante et responsable ;
- une commande publique au service de la prévention des déchets et de l'économie circulaire ;
- une commande publique décarbonée ;
- une commande publique au service de l'inclusion sociale.

Il s'inscrit parfaitement en synergie avec le projet d'Agglomération et au sein des politiques de référence en termes de transition écologique.

Il est conçu comme un document cadre, évolutif, adaptable favorisant l'efficacité, la sobriété et l'amélioration continue grâce à une gouvernance équilibrée, transversale et participative.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Le conseil communautaire du 28 mars 2024 s'est prononcé en faveur de la création d'une Commission de contrôle financier, conformément aux articles R. 2222-1 à R.2222-6 du code général des collectivités territoriales, composée de 8 membres.

La Commission est chargée de deux types de missions :

- des missions réglementaires relatives au contrôle de l'exécution financière des conventions de délégation de service public ;
- des missions facultatives relatives au suivi financier des organismes partenaires de Grand Chambéry auxquels l'Agglomération adhère ou dont elle est actionnaire (Syndicats mixtes, établissements publics, SPL, SEM...).

En 2024, les analyses conduites par la Commission ont porté sur le compte-rendu annuel d'activité de concession de la DSP du Parc événementiel du Phare.

S'agissant des missions facultatives, la Commission, à la demande du président, a analysé les comptes des principaux établissements partenaires de l'Agglomération et a apporté son avis sur leurs demandes budgétaires 2025.

MISE EN ŒUVRE D'OUTILS DÉCISIONNELS AVEC LE LOGICIEL MANTY DÉCISION

Le service de contrôle de gestion interne et externe de la direction des finances s'est doté du logiciel Manty décision afin de répondre aux enjeux stratégiques en termes de pilotage de la collectivité, aux besoins de développement d'indicateurs transversaux et d'indicateurs par direction.

Ce nouvel outil s'appuie sur la richesse des informations disponibles dans les logiciels de gestion financière et des ressources humaines. Il permet de réaliser des indicateurs et tableaux de bords qui seront progressivement déployés dans toutes les directions de la collectivité.

Les objectifs globaux visés par la démarche sont notamment :

- avoir une vision globale de la situation de l'intercommunalité : indicateurs budgétaires et comptables, indicateurs RH, indicateurs d'activité, chiffres clés, ratios...;

- fournir aux décideurs les informations essentielles et indispensables pour leur prise de décisions et la conduite de leurs actions ;

- alimenter et renforcer le dialogue de gestion budgétaire avec des indicateurs permettant des propositions d'ajustements des actions de l'Agglomération ;

- développer une culture de gestion à Grand Chambéry ;

- apporter une aide au pilotage du budget, optimiser les ressources, améliorer les processus d'exécution...

L'année 2024 a été consacrée à la mise en place du logiciel : structuration de l'outil, conception des tableaux de bord et fiabilisation des données. Le déploiement progressif et l'accompagnement auprès des directions opérationnelles de Grand Chambéry est prévu sur 2025.

2024 EN CHIFFRES :

14 687 factures comptabilisées, **+ 5,4%** par rapport à 2023

Délai global de paiement moyen des factures : **19,8** jours (20,45 en 2023)

7 562 bons de commande édités, **+ 2,5%** par rapport à 2023

189 marchés notifiés (170 en 2023)



Ressources humaines et moyens généraux

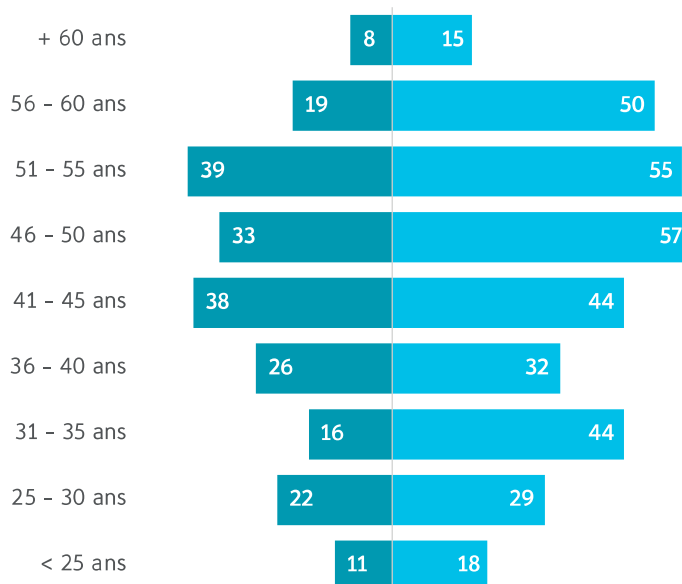
PYRAMIDE DES ÂGES DES AGENTS DE GRAND CHAMBÉRY EN 2024

556 agents : **212** femmes, **344** hommes

Moyenne d'âge : **44** ans

Nombre d'agentes et d'agents
par tranche d'âge :

Femmes ■
Hommes ■



NOUVELLE DYNAMIQUE AUTOUR DU RECRUTEMENT

Suite à l'organisation d'un séminaire des encadrants de Grand Chambéry sur l'attractivité et la marque employeur, un groupe de travail sur le processus de recrutement a été constitué et a travaillé sur les 4 axes suivants :

- établissement de processus de recrutement afin de pouvoir recruter dans un délai toujours plus optimal ;
- mise en place d'une campagne de communication forte et percutante accompagnant chaque offre d'emploi publiée, notamment sur le réseau LinkedIn, et des offres d'emploi synthétiques faisant ressortir les atouts de l'Agglomération ;
- le parcours du candidat : formalisation des différentes étapes que suivra un candidat et élaboration d'une check list « bien préparer l'accueil d'un nouveau collaborateur » ;
- le rayonnement de la collectivité auprès des partenaires de l'emploi avec une volonté d'être présente en tant que recruteur sur tous les événements de l'emploi sur le territoire dans le but de rendre visible les métiers de l'Agglomération (travail en lien avec la direction de l'urbanisme et du développement local, et plus précisément le service emploi, insertion, économie sociale et solidaire dans le cadre de la Politique de la ville).

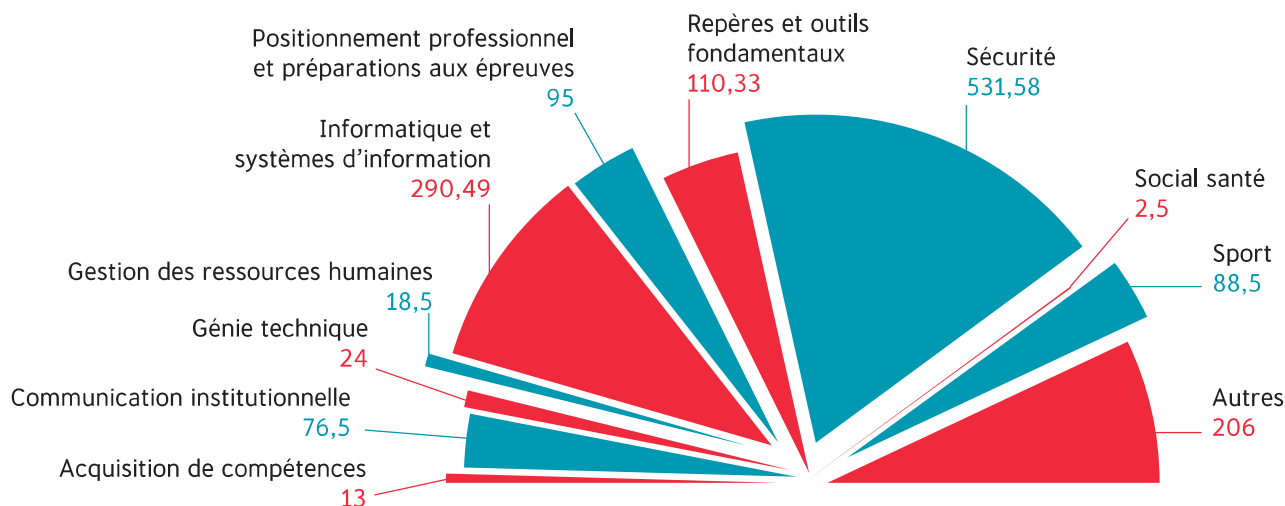
UN ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS AU PLUS PRÈS DES BESOINS

La collectivité a mis en place une politique d'accompagnement sur mesure pour ses agents, en adaptant les dispositifs de formation, de mobilité et de soutien aux besoins identifiés. Cette approche vise à améliorer la qualité du service public tout en favorisant leur épanouissement professionnel.



LES ACTIONS DE FORMATION

Nombre de jours de formations suivis par les agents de Grand Chambéry en 2024



GESTION DES ARCHIVES

Le service archives-documentation a pour mission au quotidien la collecte, la communication, la conservation et la valorisation des archives produites et reçues par l'Agglomération.

Il coordonne les projets de dématérialisation des services et définit une stratégie pour la mise en œuvre de l'archivage électronique de la collectivité.

VALORISER AVEC LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, sous la coordination du service archives et documentation, les services se mobilisent afin de valoriser leurs métiers et leurs équipements. En 2024, 33 visites ont permis à 673 personnes de découvrir des infrastructures intercommunales.

ACCOMPAGNER LES COMMUNES

En 2024, le service archives a accompagné 8 collectivités de l'Agglomération dans la construction ou le maintien de leur système d'archivage, soit 71 journées d'intervention.

POURSUITE DE LA POLITIQUE INTERNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Afin de poursuivre l'objectif de réduction des déchets de mobilier, le service des moyens généraux développe les stratégies suivantes :

- **vente du mobilier réformé aux agents et/ou aux extérieurs** : armoires, bureaux, caissons, vestiaires ;
- **achat de biens d'occasion** : tous les achats de mobilier font l'objet d'une recherche en bien d'occasion en amont, hormis les fauteuils de bureaux qui restent de l'achat en neuf ;
- **valorisation des biens mobilier réformés pour seconde vie ou réemploi** : tous les plateaux de bureaux ne pouvant plus être utilisés pour des questions de vétusté sont conservés pour être redécoupés et utilisés à d'autres fins.

2024 EN CHIFFRES :

31 ventes réalisées auprès d'agents de Grand Chambéry

40% d'économie grâce à l'achat de mobilier d'occasion par rapport à du mobilier neuf

15% du montant d'achat global de mobilier a été fait en occasion



Communication

La direction de la communication pilote les stratégies de communication nécessaires pour l'exercice des compétences, des projets et des actions menées pour les habitants de l'Agglomération.

Elle administre pour cela différents outils et supports de communication, des réseaux sociaux aux relations presse, de l'événementiel à la campagne d'affichage.



Protection des données personnelles

Depuis 2018, le service commun de protection des données de Grand Chambéry accompagne les 38 communes de l'Agglomération, leurs CCAS et leurs amicales du personnel dans leur mise en conformité avec le RGPD (Règlement européen sur la protection des données), soit 47 structures.

La convention de fonctionnement du service commun a été renouvelée et validée en 2024 par l'ensemble des structures pour une durée de 5 ans.

La déléguée à la protection des données, désignée auprès de la CNIL par l'ensemble des communes, a pour mission de sensibiliser les agents et les élus, et d'accompagner les structures dans leur mise en conformité avec le RGPD.

FOCUS SUR PROVACY, L'APPLICATION DE GESTION DE LA CONFORMITÉ

En 2024, Grand Chambéry a acquis et paramétré une application web qui permet :

- la constitution et le suivi du registre des activités de traitement de données personnelles,
- le suivi de la conformité des sous-traitants,
- la gestion des violations de données personnelles,
- la mise à disposition d'un espace documentaire pour l'ensemble des agents et élus des structures (textes de lois, les bonnes pratiques, des procédures et des supports de sensibilisation).

Elle sera déployée sur l'ensemble des 38 collectivités de Grand Chambéry en 2025.

2024 EN CHIFFRES :

67 nouveaux agents et élus sensibilisés à la protection des données personnelles

4 communes concernées par des analyses d'impact sur les systèmes de vidéoprotection

GESTION DES DEMANDES D'EXERCICE DES DROITS DES USAGERS :

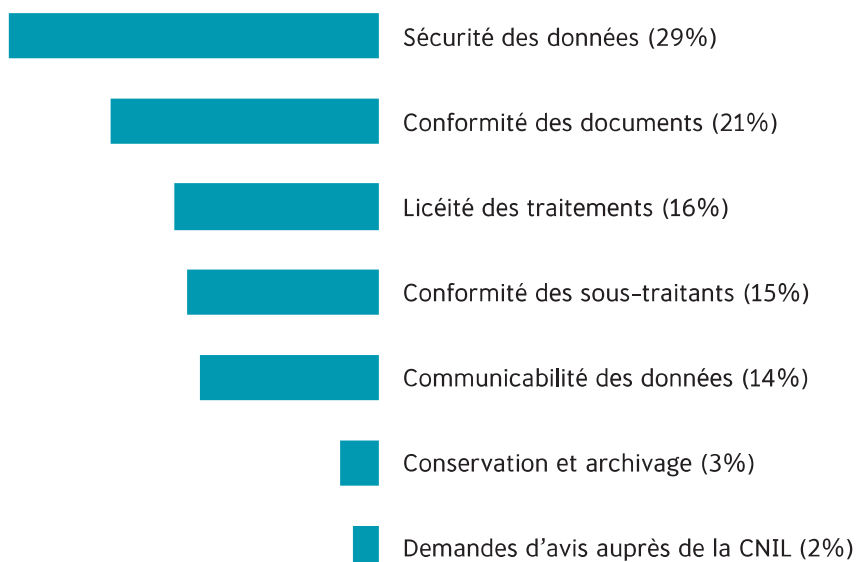
52% pour le droit à la rectification

31% pour le droit à l'effacement

17% pour le droit d'accès

ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES COMMUNES

En 2024, 161 demandes ont été traitées :



Systèmes d'information mutualisés et du numérique

La direction des systèmes d'information mutualisés et du numérique a pour mission principale de développer et d'assurer le bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle anime également la démarche d'innovation numérique et facilite l'accès au numérique pour les usagers du territoire.

Les enjeux liés aux systèmes d'information sont de plus en plus pressants. La cybersécurité est une priorité, avec des efforts continus pour protéger les données sensibles. La sobriété numérique est également cruciale, favorisant l'utilisation responsable des ressources technologiques. Enfin, l'inclusion numérique s'impose comme un objectif fondamental pour garantir que tous les usagers aient accès aux services numériques.

MODERNISATION DES SERVICES DE DEMANDES D'URBANISME

Grand Chambéry et l'ensemble des communes du territoire ont franchi une nouvelle étape dans la modernisation de leurs services avec l'ouverture, en avril 2024, d'un portail numérique dédié aux demandes d'urbanisme.

Cette plateforme innovante simplifie les démarches des habitants et des professionnels en leur offrant un accès rapide, sécurisé et centralisé pour déposer et suivre leurs demandes en ligne. Permis de construire, déclarations préalables et autres formalités administratives se gèrent désormais en quelques clics, permettant de réduire aussi bien les délais de réponse que l'impact environnemental de ces démarches habituellement gourmandes en papier.

2024 EN CHIFFRES :

4 collectivités : Grand Chambéry, Chambéry et son CCAS, La Motte-Servolex, La Ravoire

+ de **2 000** équipements

près de **500** applications

UTILISATION CROISSANTE DU PORTAIL DE CONSULTATION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Le portail Azimut est utilisé de manière croissante (+ 700 en 2024) par Grand Chambéry et l'ensemble des communes du territoire.

Les nombreuses demandes d'évolution et ajouts de données pour consultation et partage de l'information attestent du caractère essentiel d'un tel outil, adaptable aux besoins et adopté par les agents pour son utilité. Exemple avec la gestion des déchets et les emplacements des points d'apport volontaire et des secteurs de collecte en bacs ou en grands conteneurs gros volumes.



LES ACTIONS DE MÉDIATION NUMÉRIQUE

Les actions de médiation numérique se déploient avec succès. En 2024, sur l'ensemble de l'agglomération, plus de 4 500 usagers ont été accompagnés, avec une majorité de seniors représentant plus de 60% des bénéficiaires. Les médiathèques et autres lieux de médiation dans les communes offrent un environnement accueillant et apprécié par les usagers. Les activités proposées par les conseillers numériques (ateliers collectifs, permanences, ou rendez-vous individuels) sont de plus en plus plébiscitées.

VERS UNE TRAJECTOIRE NUMÉRIQUE PLUS DURABLE, ÉTHIQUE, ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Agglomération mène des actions pour réduire ses impacts environnementaux liés à l'utilisation des technologies numériques. En 2024 ont été notamment faits :

- un diagnostic pour mesurer l'empreinte carbone du système d'information mutualisé de l'Agglomération : une empreinte carbone estimée à 438 tonnes de CO2 par an, avec une part significative attribuée aux postes de travail (56,5 %) ;
- des actions pour optimiser la gestion des équipements en fin de vie qui soulignent l'importance du réemploi et du recyclage dans la réduction de l'empreinte carbone ;
- des critères environnementaux et sociaux intégrés dans les marchés publics, favorisant l'achat de matériel reconditionné ou de seconde main lorsque possible.



TEMPS FORT 2024 : FORUM NATIONAL NUMÉRIQUE EN COMMUN

La participation de Grand Chambéry à la co-organisation et à l'accueil du forum national NEC (Numérique en Commun) fin septembre a contribué à engager élus, usagers et agents dans une utilisation plus responsable des technologies numériques.



Grands équipements

L'agglomération s'emploie à proposer aux habitants des équipements sportifs, culturels et de loisirs qui répondent à leurs attentes : sport pour tous, détente, sport santé, loisirs, sport de haut niveau, spectacle, accueil des scolaires et des clubs.

900 270 usagers ont bénéficié en 2024 des principaux grands équipements.

Piscine aqualudique du stade et piscine de Buisson Rond

L'offre aquatique avec 2 piscines est au service de tous les usagers :

- la piscine aqualudique du Stade à destination principale du grand public ;
- la piscine de Buisson Rond à l'orientation plus éducative et sportive accueille de nombreux scolaires et les clubs.

UNE FRÉQUENTATION CONFIRMÉE EN 2024

La fréquentation globale s'est stabilisée entre 2023 et 2024 avec une légère hausse de 702 usagers en 2024 : 378 105 baigneurs ont fréquenté les deux piscines sur l'année.

L'offre estivale, avec bassin extérieur, de la piscine aqualudique du Stade a été prolongée jusqu'à fin septembre, soit 5 mois, afin de compenser les mois de mai et juin à la météo défavorable : 121 568 entrées soit +9%.

UNE OFFRE ÉVÉNEMENTIELLE VARIÉE

- **Expérience sensorielle** avec une séance estivale Cinépiscine et détox.
- **Expérience à vocation solidaire** avec Octobre Rose.
- **Expérience éducative et immersive** avec une semaine de sensibilisation sur le thème de la prévention des noyades, grâce à divers outils dont la réalité virtuelle.

2024 EN CHIFFRES :

378 105 entrées

16 881 cours d'aquaform

11 413 cours enfants

2 594 cours adultes

2 021 cours bébés nageurs

280 classes de primaires accueillies

10 544 visiteurs à l'espace bien-être

217 000€ pour l'entretien des piscines et le renouvellement d'équipements aquatiques et de nettoyage

Patinoire de Buisson Rond

NOUVEAU RECORD DE FRÉQUENTATION EN 2024

Pour la deuxième année consécutive, la patinoire a enregistré sa plus importante fréquentation depuis sa création il y a 51 ans : 137 942 entrées.

UN RAYONNEMENT SOCIAL, GÉOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE QUI SE RENFORCE

La patinoire de Buisson Rond rencontre de plus en plus d'adeptes, notamment grâce aux nombreux événements qui y sont organisés.

En effet, outre les cours pour les scolaires ou les enfants, la patinoire organise régulièrement des soirées à thème, très prisées du grand public.

Mais c'est également un lieu d'entraînement pour les licenciés de la Fédération française de sports de glace. Le Club des sports de glace de Chambéry y a organisé une compétition de patinage artistique et 3 galas sur glace.

2024 EN CHIFFRES :

137 942 entrées

6 soirées à thème totalisant **61 987** entrées

25 869 entrées scolaires

1 208 cours enfants

23 179 entrées licenciés

26 907 entrées spectateurs aux matchs de hockey sur glace

298 000€ pour le remplacement de la protection vitrée de tour de piste, l'entretien de la patinoire et le renouvellement d'équipements d'animation et techniques

En 2024, la patinoire a surtout été un lieu de ferveur sportive pour les supporters de la D1 de hockey sur glace, à l'occasion d'une saison mémorable où le club Chambéry Hockey 73 termine vice-champion de France de D1 et demi-finaliste de la Coupe de France.

Enfin, la patinoire est un lieu inédit pour les événements d'entreprises ou étudiants : en 2024, elle a été louée pour 3 conventions d'entreprises et 2 soirées étudiantes.

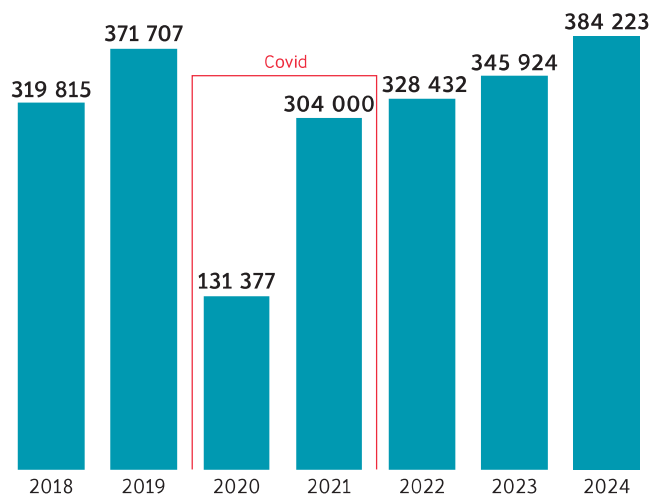


Parc événementiel du Phare : parc des expositions et Le Phare

Grand Chambéry a confié depuis 2018, par délégation de service public, l'exploitation des espaces du parc des expositions et du Phare à Savoieexpo Événements.

En charge d'un programme d'investissement de 13 M€ sur la période du contrat de 25 ans, Savoieexpo Événements s'est notamment attelé en 2024 à définir un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site du parc des expositions.

La fréquentation du parc événementiel enregistre en 2024 la meilleure année depuis le début de la délégation avec 384 223 visiteurs gratuits et payants.



Gestion des déchets et assimilés

Grand Chambéry gère la collecte de l'ensemble des déchets du territoire, mais également la sensibilisation à la réduction de ces déchets. Pour cela, elle :

- organise la collecte des déchets des ménages et des déchets des professionnels assimilables aux ordures ménagères ;
- assure le traitement des déchets collectés, tri ou valorisation énergétique par l'intermédiaire du syndicat mixte Savoie Déchets ;
- gère le réseau des 4 déchetteries publiques et la plateforme de compostage ;

- informe, sensibilise et répond aux demandes des usagers par des actions de communication, d'animations, de formation, ou par des actions correctives ;
- accompagne les habitants et entreprises au changement de comportement pour réduire leur production de déchets ;
- développe et accompagne les actions visant à la réduction des déchets et au réemploi dans le cadre du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Les collectes en 2024

Ordures ménagères	31 336,8 tonnes	218 kg/habitant	La production d'ordures ménagères continue de baisser sur le territoire (environ 100 tonnes de moins par rapport à 2023).
Emballages et papiers	6 494,37 tonnes	45 kg/habitant	Augmentation de plus de 300 tonnes par rapport à 2023.
Refus de tri	1 712,71 tonnes		Les déchets non conformes reçus au centre de tri sont en baisse de 15% par rapport à 2023.
Verre	4 211 tonnes	29 kg/habitant	Le volume de verre est en légère baisse : moins 340 tonnes par rapport à 2023.
Carton (collecte centre-ville de Chambéry + conteneurs à cartons)	293,68 tonnes		Augmentation de près de 60 tonnes de cartons, liée à l'implantation de nouveaux conteneurs à cartons.
Textiles, linges, chaussures	548 tonnes	4 kg/habitant	
Déchetteries (dont la déchetterie mobile)	23 329 tonnes	162 kg/habitant	

Développement de la conteneurisation

Grand Chambéry poursuit le déploiement de conteneurs grand volume sur le territoire (enterrés, semi-enterrés ou aériens).

Cette politique de conteneurisation vise à optimiser l'organisation des collectes et améliorer le stockage des déchets, et donc à diminuer l'impact environnemental du service de collecte.

178 nouveaux conteneurs grand volume installés

67 conteneurs grand volume remplacés par du matériel neuf et moderne

2 510 conteneurs grand volume sur tout le territoire fin 2024

Développement du compostage

Depuis plusieurs années, Grand Chambéry incite et facilite le compostage en proposant plusieurs solutions pour composter, que ce soit à la maison, à l'école, au travail, et même dans les zones urbaines avec l'installation de composteurs collectables.

Une communication spécifique sur le développement des composteurs collectables a permis de sensibiliser 19 000 foyers des zones urbaines.

1 293 composteurs individuels distribués

85 lombricomposteurs distribués

10 nouveaux sites de compostage partagé, soit **135** sites sur l'agglomération fin 2024

291 composteurs collectables installés

+ de **1 600** tonnes de déchets compostées



Les relations usagers

En 2024, la plate-forme Simpl'ici devient le premier outil de relations avec les usagers : une dizaine de formulaires permettent de réserver un composteur individuel, un lombricomposteur, un broyeur de végétaux, mais aussi de demander du matériel de gestion des déchets pour un événement ou encore pour une opération de nettoyage... Un formulaire de signalement permet également de prévenir d'un incident.

Concernant les incivilités, sur l'année 2024, 104 avertissements ont été adressés à des contrevenants et 8 factures de nettoyage ont été envoyées aux récidivistes.

Enfin, Grand Chambéry travaille quotidiennement à sensibiliser tous les publics sur la réduction des déchets à travers de nombreuses animations auprès des scolaires, mais aussi des habitants et des professionnels: ateliers de gestion et de prévention des déchets, visites du centre de tri ou de l'usine de valorisation énergétique...

4 429 élèves rencontrés sur l'année scolaire 2023-2024

1 964 habitants et professionnels sensibilisés

LES FAITS MARQUANTS EN 2024 :

Signature du **Programme local de prévention des ordures ménagères et assimilés** qui encadre toutes les actions de réduction des déchets jusqu'en 2030

Mise en service d'un module spécifique et transportable sur camion pour la **déchetterie mobile**

La Textile Race : un concours entre 10 écoles du territoire pour sensibiliser la jeune génération à la lutte contre le gaspillage textile

Poursuite du renouvellement des camions de collecte : désormais **10 camions roulant au biogaz**





Eau et assainissement

Grand Chambéry gère l'approvisionnement en eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées de l'ensemble de sa population. Elle gère également la collecte des eaux pluviales urbaines.

Ses missions visent à :

- garantir à chacun l'accès à une eau potable de qualité au moyen d'un réseau de production et de distribution maîtrisé ;
- préserver l'environnement et le cadre de vie sur le territoire par la collecte et la dépollution des eaux usées, ainsi que le contrôle des assainissements autonomes ;
- développer une relation à l'usager qualitative en adaptant et modernisant ses pratiques et procédures.

2024 EN CHIFFRES :

78 760 contrats d'abonnement

7 443 nouveaux abonnements

7 435 résiliations

51 219 appels téléphoniques

5 641 accueils physiques

Événements marquants

| Inauguration de la station d'épuration du Noyer en avril 2024

| Stand dédié au service des eaux à la Foire de Savoie 2024

| Obtention du label Territoire d'eau en transition écologique Amorce pour la 2^e année consécutive

| Prolongation de la campagne « Économisez l'eau, ça coule de source ! »

Déploiement de la télérelève

En 2024, Grand Chambéry a poursuivi le renouvellement des compteurs d'eau des 38 communes de son territoire.

Ces nouveaux équipements sont connectés et permettent une télérelève pour suivre sa consommation en temps réel. C'est également un moyen de lutter contre les fuites.

27 144 compteurs téléreléevables*,
soit **33,18%** du parc

24 259 compteurs télérelévés**,
soit **29,66%** du parc

* compteurs communicants

** compteurs communicants ayant transmis au moins une relève dans la période des 30 jours précédents (données au 4 février 2025)

Travaux en 2024

RÉSEAUX ET OUVRAGES D'EAU POTABLE

6,8 km de réseaux renouvelés

0,7 km de réseau neuf

Taux de renouvellement 2024 : 0,89% (indicateur SISPEA moyen sur 5 ans)

Montant total des travaux d'eau potable : 5 330 476 €HT

RÉSEAUX ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

0,7 km de réseaux renouvelés

0,3 km de réseau neuf

Taux de renouvellement 2024 : 0,27% (indicateur SISPEA moyen sur 5 ans)

Montant total des travaux d'assainissement : 4 851 748 €HT

RÉSEAUX ET OUVRAGES D'EAUX PLUVIALES

1 km de réseaux renouvelés

1,7 km de réseau neuf

Montant total des travaux d'eaux pluviales : 1 494 252 €HT



Renouvellement du réseau d'eaux usées et renforcement du réseau d'eaux pluviales à Saint-Baldoph en 2024
© Alp'études

Les mobilités

Développer les réseaux

TRANSPORTS EN COMMUN : UNE NOUVELLE OFFRE

En septembre 2024, le conseil communautaire a attribué la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du réseau Synchro Bus à la société Transdev pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, l'offre de transport est renforcée dans le but d'offrir un service plus performant, adapté, accessible et fluide, pour mieux répondre aux besoins quotidiens des usagers de toute l'agglomération, qu'ils soient habitants, salariés ou étudiants.

Ainsi, dès 2025 certaines lignes de bus seront repensées pour améliorer l'offre, la politique tarifaire évoluera afin de moderniser les moyens de paiement pour faciliter les déplacements des usagers.

L'évolution majeure concernera les zones péri-urbaines et rurales ne disposant pas de transport en commun avec la création d'un nouveau service de transport à la demande apportant plus de flexibilité, de souplesse et de liberté dans les déplacements des usagers.

Avec ce nouveau contrat, ce sont + 10% de km commerciaux par an, réduction de 5% des km pour se rendre aux terminus et en revenir, un meilleur taux de couverture des dépenses (passant de 18% à 20,15%) et un objectif de + 17,24% de fréquentation sur toute la durée du contrat.

RÉSEAU DES PISTES BLEUES

Pour accompagner les cyclistes à se repérer, une nouvelle signalétique est mise en place, les « Pistes Bleues ». Plus de 1 200 panneaux directionnels et 132 bornes de jalonnement ont été implantés. Les 9 itinéraires cyclables principaux des Pistes Bleues irriguent les pôles majeurs du territoire. 70 % de la population de l'Agglomération habite à moins de 5 minutes de l'un de ces axes.

De nouveaux aménagements cyclables ont été réalisés sur Chambéry, Bassens, Barberaz, La Ravoire et Saint-Alban-Lesysse. Des études ont également été engagées pour la création d'aménagements supplémentaires.

DE NOUVELLES ACQUISITIONS

Dans le cadre de la transition énergétique de la flotte de véhicules de l'Agglomération, les quinze premiers bus roulant au gaz naturel vert (bio GNV) ont été livrés durant l'été. Cet investissement de plus de 5,7 M€ marque une étape importante dans l'engagement de Grand Chambéry en faveur de la mobilité durable. Les nouveaux véhicules offrent un transport plus respectueux de l'environnement, mais également un confort accru pour les passagers (climatisation, confort sonore...).

Pour répondre à la demande croissante des usagers, Grand Chambéry a investi dans 85 nouveaux vélos électriques pour étoffer la flotte de la Vélostation.

DES ACTIONS STRATÉGIQUES

Grand Chambéry lauréate de deux appels à projets

- « Dernier kilomètre à vélo » (Département de la Savoie, subvention à 50%) : amélioration de la desserte du collège Joseph et Xavier de Maistre (Saint-Alban-Lesysse).
- « Véhicules lourds électriques 2024 » (ADEME, subvention de 295 000€) : financement de cinq bus électriques pour un montant total estimé à 2,6M€.

Évolution de la composition du Comité des partenaires

Intégration des syndicats d'employeurs et de salariés au sein du Comité et création d'un groupe employeurs.

Relèvement du taux de Versement Mobilité à 2%, pour permettre le développement de l'offre de transport et

les investissements des infrastructures indispensables au fonctionnement des services de mobilité.

Service express régional métropolitain (SERM)

Le projet de la Grande Aire Urbaine de Chambéry, Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard a obtenu la labellisation de l'État en juin 2024. Cette labellisation marque la première étape du processus de délivrance du statut de SERM priorité nationale.

Création d'un syndicat mixte des transports

Le syndicat mixte des mobilités de l'ouest savoyard (SYMOS) a été créé entre Grand Lac, Cœur de Savoie, Grand Chambéry et le Département de la Savoie, avec pour objectif, dans un premier temps, de coordonner les services et de mettre en place un système d'information et de tarification coordonné.

Soutenir financièrement les usagers

SUR LE RÉSEAU SYNCHRO BUS

Afin d'accompagner les associations du territoire, le billet « groupe » (de 10 à 35 personnes), jusque-là réservé aux établissements scolaires, aux maisons de l'enfance et aux centres aérés, est à présent accessible aux associations culturelles et sportives du territoire. Le prix du billet a été revu à la baisse, passant de 0,60€ à 0,50€ l'unité par personne.

Par ailleurs, concernant le service Synchro Montagne été et hiver, qui permet de rejoindre les stations de La Féclaz ou des Aillons-Margéraz, les titres urbains sont désormais acceptés à bord des véhicules.

SUR LA VÉLOSTATION

En 2024, les tarifs ont été adaptés pour répondre aux besoins des usagers. Deux nouveaux tarifs ont été introduits :

- un tarif mensuel « vélo enfant » à 27€,
- un tarif « événementiel » permettant la location de vélos classiques à des tarifs préférentiels (1 mois à 15€ et 3 mois à 25€) afin d'encourager la pratique cyclable.

PRIME POUR L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Le dispositif des « chèques vélo à assistance électrique » a été reconduit en 2024, permettant à tout demandeur de bénéficier d'une aide de 150€ à 1 000€ selon le revenu fiscal du foyer et le type de vélo à assistance électrique.

Grand Chambéry a également proposé un bonus de 100€ aux salariés d'une entreprise ou d'une administration ayant mis en place un Plan mobilité employeurs avec Grand Chambéry ou le Forfait mobilité durable.



Des événements pour encourager la mobilité

DÉFI SANS MA VOITURE

En mars 2024, 50 personnes ont relevé le défi d'utiliser les différents modes de transports proposés dans le kit mobilité Synchro créé par Grand Chambéry avec ses partenaires.

Un engouement qui dépasse le territoire chambérien puisqu'un tiers des participants habitaient en-dehors du territoire de Grand Chambéry (Isère, Grand Lac, Chartreuse).

PRINTEMPS À VÉLO 2024

Grand Chambéry a mis à l'honneur le vélo sous toutes ses formes pour donner envie au plus grand nombre de se (re)mettre aux deux roues.

Pendant un mois, l'Agglomération a relayé chaque jour les initiatives des acteurs du vélo, mais également les très nombreuses activités liées au vélo organisées sur le territoire.

VÉLOTOUR

Organisé le 16 juin, Vélotour est un événement de grande envergure présent dans une dizaine de villes françaises, dont Chambéry, pour célébrer le vélo.

Le concept : une balade à vélo unique et insolite traversant des monuments historiques, des enceintes sportives, des bâtiments administratifs... qui invite les usagers à se poser des questions quant à l'environnement et à se réinterroger sur leur mode de déplacement dans l'agglomération.

DÉCOUVERTE FLASH MOBILITÉ

Grand Chambéry accompagne les employeurs du territoire en facilitant les déplacements domicile-travail de leurs salariés. En 2024, afin de faire découvrir les services de mobilité (bus, vélo...), l'Agglomération a lancé l'opération « Découverte Flash mobilité » du 1^{er} octobre au 31 décembre : une offre d'essai gratuit dédiée aux actifs ne les ayant pas encore testés.

Les mobilités en chiffres

	2022	2023	2024
Synchro Bus			
Nombre de kilomètres commerciaux	3 952 953	4 042 349	4 150 847
Nombre de voyages / an / habitant	56,26	62,79	65,35
Nombre de voyageurs sur l'année	7 680 239	8 679 849	9 132 096
Synchro Vélostation			
Nombre de contrats de location	5 616	5 468	5 869
Nombre de journées de location	135 021	136 297	141 022
Nombre de journées de consignes	187 958	222 520	289 309
Taux d'occupation des consignes	89%	88%	89%
Synchro Vélobulle			
Nombre de courses	10 541	9 994	9 743
Fréquentation cyclable (aux 11 compteurs implantés sur le territoire)			
Nombre de passages	3402 316	3 726 226	3 838 973



Aménagement et travaux

Voiries

Grand Chambéry assure l'entretien des 160 km de voiries d'intérêt communautaire pour maintenir en état et pérenniser les réseaux routiers.

Ces travaux participent à la mise en œuvre de la politique de mobilités actives de l'Agglomération par l'aménagement de voiries favorisant la circulation des bus, la sécurisation de leurs arrêts et le développement des pistes cyclables.

Grand Chambéry réalise également des aménagements au bénéfice des communes en sécurisant, requalifiant ou embellissant des secteurs identifiés.

LES OPÉRATIONS IMPORTANTES EN 2024

| PONT DE LA TROUSSE À LA RAVOIRE

Réhabilitation du pont et création d'un passage inférieur pour les vélos pour permettre la continuité de la voie verte de la Leysse.

| CARREFOUR DE LA TROUSSE ET RD1006 À LA RAVOIRE

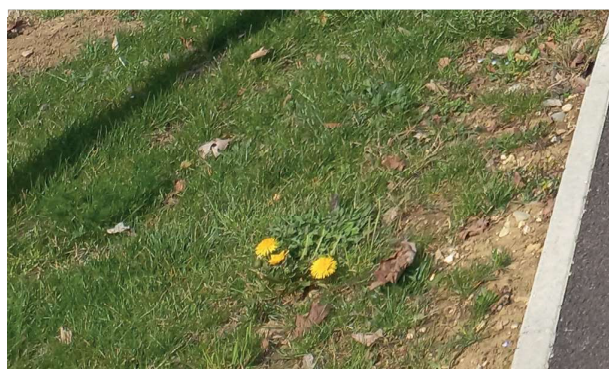
Création d'un vaste giratoire, aménagement de la RD1006 en boulevard urbain.

| AVENUE DU PRÉ RENAUD À LA RAVOIRE

Création d'une piste cyclable entre les carrefours des Belledonnes et Berlioz.

| CARREFOUR RUE CENTRALE / RUE DE BOLLIET À BASSENS

Création d'un giratoire avec notamment aménagement des trottoirs et mise en accessibilité des deux quais de bus.



Bâtiments

Grand Chambéry gère une cinquantaine de bâtiments et d'équipements sur tout le territoire. Ses actions consistent à :

- réhabiliter et mettre aux normes certains équipements vieillissants ;
- prendre en charge les équipements liés au tourisme ;
- construire de nouveaux équipements d'agglomération en lien avec le développement du territoire.

LES OPÉRATION IMPORTANTES EN 2024

| SALLE POLYVALENTE DE VÉREL-PRAGONDRAN

Dans le cadre de l'assistance aux communes, Grand Chambéry a procédé à la réhabilitation de la salle polyvalente pour un meilleur confort des usagers : rénovation énergétique, mise aux normes PMR, mise aux normes des installations électriques et de sécurité incendie, rénovation de la cuisine et du bar...

| BÂTIMENT 8 DU SITE DES BLACHÈRES DE GRAND CHAMBÉRY

Aménagement d'un bâtiment de bureaux en salles de réunion avec la création d'un ascenseur en extérieur pour l'accessibilité PMR au 1^{er} étage.

Maintenance

Le service de maintenance de Grand Chambéry assure la pérennisation des installations et procède au contrôle des vérifications réglementaires obligatoires.

Il programme et suit les travaux externalisés.

LES OPÉRATION IMPORTANTES EN 2024

| ANTENNE DES BAUGES DE GRAND CHAMBÉRY AU CHÂTELARD

Gestion des travaux de réfection de la façade du sas d'entrée.

LES INTERVENTIONS EN 2024 :

40 bâtiments à gérer

385 interventions en dépannage, entretien et travaux d'aménagement

83% des interventions curatives clôturées dans la journée

14% des interventions curatives clôturées dans les 2 jours



Aménagement du territoire

Accès à l'emploi

Le pilotage de plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle tels que le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi), le CitésLab et les clauses de promotion de l'emploi, permet à Grand Chambéry de proposer des solutions d'accompagnement adaptées aux besoins des publics en recherche d'emploi sur le territoire.

ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Le PLIE permet d'agir sur de nombreux leviers pour faciliter le retour à l'emploi, notamment au travers d'un accompagnement individualisé et renforcé des personnes rencontrant des difficultés socio-professionnelles et au travers d'actions diversifiées favorisant la levée des freins périphériques à l'emploi, la formation, la connaissance des métiers et la mise en situation dans les entreprises.

Cette année 2024 est venue réaffirmer la pertinence du dispositif du PLIE pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi sur le territoire de l'Agglomération.

238 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé réalisé par des référents de parcours dédiés.

67% de femmes : plus vulnérables vis à vis de l'accès à l'emploi de par leur situation familiale (familles monoparentales, femmes séparées ayant peu ou jamais travaillé...) et certains freins (garde d'enfants, mobilité, niveau de qualification...).

82 nouvelles entrées.

83 sorties dont **23%** positives : contrat en CDI ou CDD supérieur à 6 mois, missions d'intérim représentant au moins 6 mois dans les 12 derniers mois, création d'entreprise, formation qualifiante d'une durée supérieure à 6 mois.

DES ACTIONS INNOVANTES ET ADAPTÉES AUX NOUVEAUX BESOINS :

- « Au PLIE pour l'emploi » le 8 avril, job-dating organisé au musée des Beaux-Arts de Chambéry et réunissant une cinquantaine de demandeurs d'emploi et une vingtaine d'entreprises ;
- tout au long de l'année, des actions autour de la santé mentale, de la remobilisation à l'emploi et de la confiance en soi à destination des demandeurs d'emploi.



SOUTENIR ET DÉVELOPPER LA CRÉATION D'ENTREPRISE ET L'INNOVATION SOCIALE

L'année 2024 a vu le CitésLab de Grand Chambéry être retenu dans le cadre du programme Entrepreneurat Quartier 2030, parmi les 166 territoires au niveau national. Ce programme aspire à poursuivre et intensifier les actions de soutien menées par Bpifrance avec ses partenaires en faveur des entrepreneurs des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sur la période 2025-2027.

177 personnes ont participé aux actions de CitésLab.

61 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé, dont 43 femmes.

DES ACTIONS POUR L'ENTREPRENEURIAT :

- « Elle & EntrepreneurE » le 8 mars : un événement visant à mettre en lumière l'entrepreneuriat au féminin à travers des témoignages inspirants et des ateliers d'échanges et d'apprentissages sur la création d'entreprise : une cinquantaine de femmes y ont participé.
- Tout au long de l'année, des « aller-vers » : Grand Chambéry se rend au cœur des quartiers prioritaires pour informer, orienter et proposer un accompagnement aux habitants pour la création d'entreprises.

L'INCUBATEUR TERRITORIAL ID CUBE

Sur la Savoie, ID cube est porté et animé par France Active Savoie Mont Blanc et soutenu financièrement par Grand Chambéry et la Banque des territoires.

En 2024, 9 porteurs de projets ont été sélectionnés et ont bénéficié, de manière individuelle et en collectif, de conseils autour de la stratégie commerciale, l'étude de marché, le business plan, le modèle économique ou encore la structuration juridique, la levée de fonds, la gouvernance et la communication. Ce travail a abouti à la création de 7 emplois dans différents domaines.

FAVORISER L'ACCÈS OU LE RETOUR À L'EMPLOI VIA LA COMMANDE PUBLIQUE

Les clauses de promotion de l'emploi permettent à Grand Chambéry d'insérer dans ses marchés publics des heures d'insertion qui devront être réalisées par les entreprises attributaires en faisant appel à des publics éloignés du marché du travail. Elles constituent donc un véritable levier pour l'emploi des habitants de l'agglomération et plus particulièrement pour ceux des quartiers de la politique de la ville.

En 2024 :

34 opérations concernées par le dispositif.

57 760 heures d'insertion réalisées via **176** contrats.

159 bénéficiaires, dont 38% sans diplôme, 42% niveau CAP/BEP, 25% habitant les quartiers prioritaires ou en veille active, 35% de jeunes de moins de 26 ans.



Politique de la ville

Compétence au service des habitants les moins favorisés de l'agglomération, la politique de la ville, partenariale et participative, a pour objectif de réduire les inégalités territoriales entre tous les habitants du territoire de Grand Chambéry.

LE CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Signé le 9 juillet, ce nouveau contrat de ville Engagements Quartiers 2030 est le résultat d'un partenariat abouti entre Grand Chambéry, l'État et l'ensemble des partenaires (communes, habitants, institutions et associations).

Il concrétise l'ambition collective forte et assumée d'agir pour les habitants en réduisant les inégalités, par la mobilisation continue des politiques publiques et des ressources. Afin d'être à la hauteur des enjeux du moment, ce contrat de ville apporte une attention particulière à la spécificité de chaque quartier, en territorialisant les actions, mais aussi en adaptant davantage les pratiques à l'aller-vers, ceci afin d'apporter des solutions au plus près des besoins des habitants, notamment ceux qui, dans ces quartiers, sont les plus éloignés des services publics.

Parmi les priorités identifiées :

- l'accompagnement et le suivi des parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie des jeunes,
- le soutien et l'accompagnement à la parentalité dans l'éducation de leurs enfants,
- la prévention de la délinquance,
- la promotion de l'égalité et des valeurs de la République.

Les rencontres annuelles de la politique de la Ville se sont tenues le 15 octobre 2024 au Scarabée, réunissant près de 120 acteurs des quartiers.

2024 EN CHIFFRES :

501 922 euros de subventions

60 projets portés par quelques **30** associations

LANCEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO NON RECOURS

Seuil de pauvreté plus élevé, familles monoparentales ou nombreuses sur-représentées, population étrangère importante, difficultés d'insertion, forte présence de logements sociaux précarisent les habitants des quartiers prioritaires politique de la ville. La question de l'accès aux droits y est un enjeu prégnant avec des besoins accrus de médiation sociale. C'est pourquoi Grand Chambéry a déposé en 2023 une candidature à l'appel à projets « Territoire Zéro Non Recours » pour accompagner les habitants n'ayant pas accès à leurs droits à en bénéficier.

Lauréate à l'été 2023, Grand Chambéry, en lien étroit avec les services de la Préfecture, a travaillé durant le premier semestre de l'année 2024 à la construction opérationnelle du dispositif avec ses partenaires socles de l'expérimentation : bailleurs, CAF, CARSAT, communes concernées, CPAM, France Travail, MSA. Cette période a aussi été l'occasion d'entériner le partenariat avec les associations Régie Coup de pouce et la Sasson.

Dès l'été 2024, les travailleurs sociaux de ces deux associations ont pu aller à la rencontre des habitants dans les quartiers du Biollay et de la Poterie-Forgerie-l'Épine (Cognin). Fin 2024, près de 900 actions d'aller-vers avaient déjà été réalisées, que ce soit lors de porte-à-porte dans les montées d'immeubles ou lors d'entretiens dans les lieux de permanences. Près de 200 droits ont fait l'objet de demandes d'ouverture ou de renouvellement, concernant les aides au logements, à la santé, à l'assurance chômage, au revenu, la mobilité, le handicap...



ÉCOLE VERT BOIS

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ



Renouvellement urbain

L'ÉCOQUARTIER DES COMBES SUR LES HAUTS DE CHAMBÉRY

L'année 2024 voit se concrétiser le futur ÉcoQuartier des Combes :

- fin des aménagements de la nouvelle entrée du parc du Talweg,
- livraison du groupe scolaire de Vert-Bois,
- restructuration de la rue du Pré de l'Âne,
- livraison des opérations de réhabilitation des logements sur Fontanettes et Lozières (185 logements après travaux),
- démarrage des travaux de réhabilitation des logements sur Granges et Doria,
- poursuite de l'opération de construction de logements en accession sociale et en locatif « Bois joli » (90 logements).

En tant que porteur de projet, Grand Chambéry :

- assure la coordination d'ensemble entre tous les partenaires ainsi qu'avec les financeurs ;
- anime la concertation et l'information des habitants, en lien avec les maîtres d'ouvrage ;
- facilite la mise en œuvre du projet (gestion des plannings et des interfaces entre les chantiers...) ;
- encadre la démarche de labellisation ÉcoQuartier.



LE RENOUVELLEMENT URBAIN DU BIOLLAY

Les études de faisabilité du projet engagées durant les années précédentes se poursuivent et s'affinent. Les grandes orientations du projet sont désormais fixées :

- retrouver une offre diversifiée et attractive de logements notamment par la réhabilitation des logements sociaux existants ;
- constituer un lien apaisé pour les modes doux entre Cognin, Jacob et le centre de Chambéry ;
- conforter les espaces de vie et de respiration comme premier atout du quartier.

Alors que quelques premières opérations ont déjà pu voir le jour (réhabilitation de logements sociaux à la Favorite, accompagnement de la réhabilitation de copropriétés, aménagements de jardins partagés et familiaux, création de « Street Work Out »...), il faut désormais trouver des financements auprès des partenaires pour accélérer la mise œuvre du projet dans les prochaines années.

Une démarche d'urbanisme transitoire a été lancée à l'automne et devrait se poursuivre sur les 4 années à venir. Concrètement, un groupement constitué de paysagistes, architectes et sociologues a été missionné afin de réaliser des petits aménagements dans les espaces publics (mobiliers urbains) sur le Biollay, en concertation avec les habitants et pour initier une démarche participative. 2 à 3 sites seront traités chaque année.

Pour 2024-2025, ce sont les sites du Parc Éburdy, du Petit Biollay et du Pont Vieux qui ont été retenus. Cinq ateliers de concertation ont été menés avec les habitants en novembre 2024 et février 2025 pour des premières réalisations prévues dès l'été 2025.



Habitat

L'habitat recouvre des champs d'intervention variés avec le soutien au développement de logements sociaux, la rénovation énergétique des logements existants et l'accession à la propriété à prix maîtrisés.

L'enveloppe consacrée est de 2,76 millions d'euros de subventions alloués par Grand Chambéry et de 3,79 millions d'euros versés par l'État et l'Anah dans le cadre d'une gestion de crédits délégués.

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX

En tant que délégataire des aides à la pierre de l'État, Grand Chambéry a accordé des financements de l'État aux organismes HLM pour la production de 416 nouveaux logements sociaux sur 7 communes du territoire. L'Agglomération soutient également ces opérations au titre de ses fonds propres.

RÉNOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Grand Chambéry poursuit son soutien financier aux opérations de rénovation mises en œuvre par les organismes HLM. Les prochains programmes accompagnés concernent des rénovations énergétiques ambitieuses de 468 logements sociaux à Barby, Challes-les-Eaux et Chambéry.

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS À PRIX MAÎTRISÉS

En matière d'accession abordable, de nouveaux programmes se réalisent sur le territoire et les opérateurs proposent plusieurs logements en accession à la propriété à prix maîtrisés destinés à des ménages sous plafond de ressources. Au total, 58 logements à prix abordable ont été mis sur le marché par des promoteurs privés et des organismes HLM à Barby, Bassens, Chambéry, Challes-les-Eaux, La Ravoire, Saint-Alban-Laysse.

SOUTIEN À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AVEC MON PASS'RENOV

57 copropriétés ont été accompagnées dans une ou plusieurs étapes de leur projet de rénovation, dans un parcours s'étendant depuis la préparation du lancement des études (audit, maîtrise d'œuvre puis avant-projet) jusqu'au suivi après travaux.

Parmi elles, 9 copropriétés, représentant 361 logements, ont voté les travaux et bénéficié de l'attribution de subventions.

Cela témoigne de la concrétisation d'un accompagnement qui a commencé depuis plus de 10 ans. La dynamique est en forte croissance avec une mobilisation et une concrétisation des projets chaque année plus importante.

Concernant les maisons, la rénovation énergétique globale de 28 logements de propriétaires occupants et bailleurs a été accompagnée.

L'ensemble de ces rénovations fait l'objet d'aides financières de l'Anah, de Grand Chambéry, du Département de la Savoie et de Procivis Savoie.

Parmi ces projets, 57 logements ont bénéficié de la nouvelle prime complémentaire de Grand Chambéry pour le recours à des matériaux biosourcés.



LE PLAN LOGEMENT D'ABORD POUR LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES

Grand Chambéry a été retenue comme territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord lancé par l'État. Elle s'est engagée dans la mise en œuvre accélérée du plan afin d'apporter des réponses concrètes pour favoriser l'accès et le maintien à un logement autonome couplé à un accompagnement renforcé pour les publics sans domicile ou en difficulté de maintien dans leur logement.

Avec un soutien important de l'État, des nouvelles actions se sont concrétisées en 2024, comme par exemple :

- la mise en place de la plateforme Louer Solidaire, qui accompagne les propriétaires d'un logement pour leur permettre de le louer de manière sereine, sécurisée et solidaire grâce à l'intermédiation locative ;
- la création du guichet d'information logement jeunes avec la FOL73 sur l'ensemble des questions relatives au logement. Ce dispositif vise également à renforcer la prévention face aux situations de précarité en logement, en aidant les jeunes à anticiper les difficultés et à accéder à des solutions adaptées ;

- le lancement d'un appel à projet pour retenir une équipe pluridisciplinaire pour accompagner des personnes sans-abris vers et dans le logement.

En outre, Grand Chambéry a déployé, avec l'appui de ses partenaires, la cotation des demandes de logements sociaux, qui constitue un outil d'aide à la décision pour prioriser les propositions d'attributions de logements en commission en fonction de la situation des demandeurs.

BILAN À TROIS ANS DU VOLET HABITAT DU PLUiHD

Ce bilan spécifique à l'habitat a été réalisé pour les trois premières années suivant l'approbation du PLUiHD.

Il a permis de faire un point sur l'évolution des dynamiques en matière d'habitat sur le territoire, mettant en lumière les différents facteurs de la crise du logement sur le territoire. Il a également été l'occasion de faire un point d'avancement sur les actions menées pour répondre aux besoins en logements.

Gens du voyage

AIRE D'ACCUEIL DE LA BOISSE

En 2024, le taux d'occupation de l'aire d'accueil de la Boisse était de **77%** (+ 18% par rapport à 2023).

Au total, **477** personnes ont été accueillies, (+ 120 par rapport à 2023).

ASSURER L'ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES ESTIVAUX

Ouverte du 1^{er} avril au 30 octobre 2024, l'aire de grand passage de La Ravoire a accueilli **5** groupes (- 4 par rapport à 2023) pendant la saison sur une durée totale de 54 jours (- 56), soit un taux d'occupation de **25%** (- 35%).

264 caravanes ont été accueillies (- 371).

Cette diminution significative de l'occupation est liée aux dégradations portées sur les installations électriques fin juin 2024, ayant rendu l'aire inutilisable jusqu'à la fin de la saison.



Urbanisme et planification

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT ET DÉPLACEMENTS

Le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLUiHD) élaboré par Grand Chambéry est un document qui régit l'aménagement et le développement durable de son territoire.

Il détermine le droit à bâtir sur l'ensemble des propriétés du territoire de Grand Chambéry, à l'exception du secteur couvert par le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Chambéry. Ce Plan couvre l'ensemble du territoire de l'Agglomération et met au service de l'ensemble des communes une vision dynamique et cohérente, à l'échelle de réflexion du bassin de vie.

Le PLUiHD porte des ambitions fortes en matière de transition écologique. Les modifications du document ont pour axe principal de renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux avec de nouvelles dispositions en faveur de l'adaptation au changement climatique et son atténuation.

Ainsi, les dernières évolutions portées par la modification n°4 approuvée le 7 novembre 2024 ont notamment visé à adapter le territoire au réchauffement climatique :

- intégration dans l'OAP énergie climat des études concernant les îlots de chaleurs urbains et les services écosystémiques rendus par la végétation ;
- compléments apportés sur les questions de conception bioclimatique des aménagements urbains et des constructions ;
- meilleure prise en compte et prévention des phénomènes de surchauffe et d'îlots de chaleur.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE : UNE PREMIÈRE ÉTAPE ENGAGÉE

L'artificialisation des sols est la première cause de l'érosion de la biodiversité. La loi Climat et Résilience fixe des objectifs forts pour une transition écologique du territoire, notamment une première étape de réduction de 50% des consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2030 et un objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) du territoire en 2050 à l'échelle nationale.

Grand Chambéry s'est engagée dans une démarche d'anticipation de la mise en œuvre du ZAN afin de maintenir une trajectoire réaliste et soutenable pour son territoire. Le PLUiHD assurera la territorialisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs qui seront donnés par le SCoT en cours de modification et devra intégrer ces objectifs de réduction de la consommation d'ENAF fixés pour la première décennie.

Dans l'attente de ces évolutions, les modifications successives du PLUiHD poursuivent cet objectif avec l'évolution de zones constructibles (U et AU) vers des zones agricoles ou naturelles (A et N) dont plus de 7 ha dans la modification n°4.

La modification n°5, proposée à la concertation à l'automne 2024, poursuit cette dynamique d'anticipation du ZAN avec une réduction des zones U et AU en concertation avec les communes et à objectif de production de logements constante.

LES PRINCIPALES ACTIONS EN 2024 :

PLUiHD

- Modification n°4 : approuvée en novembre
- Modification n°5 : mise en œuvre de la concertation et préparation du dossier d'évaluation environnementale
- 2 dossiers de mise en compatibilité en cours (Savoie Technolac3 et carrières de La Motte-Servolex)
- 3 procédures de mise à jour réalisées

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

- Mise en œuvre du RLPI suite à l'approbation du document en novembre 2023
- Mise en œuvre du transfert du pouvoir de police en matière de publicité

ÉTUDES EN COURS

- Continuité écologique en milieu urbain et adaptation des outils du PLUiHD pour optimiser les services écosystémiques
- Études sur le besoin en production de logements sur le territoire de Grand Chambéry : constat, options et perspectives
- Études des risques naturels et établissement de PIZ partiels sur différents secteurs de l'agglomération
- Cartographie des enseignes et publicités et relevé des dispositifs en infraction

Affaires foncières et immobilières

Le foncier est au cœur des préoccupations de l'Agglomération car il constitue le socle de tout projet d'aménagement et de développement. L'enjeu stratégique est de parvenir à concilier d'une part un aménagement équilibré au sein de l'agglomération qui réponde aux besoins en logements, développement économique et touristique, implantation d'équipements publics, avec d'autre part, la préservation et la valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La mobilisation relative au foncier durant l'année 2024 s'est concrétisée selon deux axes.

UNE VOLONTÉ DE DÉVELOPPER LES INTERVENTIONS FONCIÈRES À TRAVERS DIFFÉRENTES DÉMARCHES

Une démarche d'anticipation foncière : Grand Chambéry a poursuivi sa démarche d'acquisitions foncières amiables en vue de l'implantation d'un nouveau dépôt pour les bus, d'une nouvelle déchetterie ou des terrains d'accueil des familles sédentaires de gens du voyage. L'année 2024 a ainsi permis l'acquisition sur la commune de Chambéry d'une friche industrielle de plus de 10 ans pour permettre l'implantation du futur dépôt de bus de l'Agglomération.



Afin de répondre à cette démarche d'anticipation, Grand Chambéry s'appuie également sur une analyse fine de chaque déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposées par les notaires et informant de la vente en cours de biens fonciers ou immobiliers sur le territoire. Ce sont plus de 1 400 ventes de foncier et d'immobilier, réparties sur les 38 communes, qui ont été étudiées durant l'année au regard des besoins de l'ensemble des Directions de Grand Chambéry et de ses satellites (CISALB, CGLE, etc).

L'année 2024 a également permis l'ouverture d'une plateforme permettant aux notaires et mandataires de déposer les DIA relatives aux biens en vente afin d'optimiser la qualité et la rapidité de traitement de ces déclarations. Après une année de fonctionnement, ce sont plus de 75% des DIA qui sont aujourd'hui dématérialisées.

Une démarche active de maîtrise foncière par l'acquisition de foncier : Grand Chambéry s'est associée à la communauté d'agglomération voisine, Grand Lac, afin de lancer une nouvelle étape dans la maîtrise foncière et la sécurisation des berges de la Lysse. L'Agglomération s'est mobilisée durant l'année sur de nouvelles acquisitions amiables et l'ouverture en parallèle d'une enquête publique conjointe préalable à l'autorisation environnemental, à la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLUiHD et à la cessibilité des parcelles. Ces nouvelles acquisitions se situent sur les communes de La Motte-Servolex et Voglans.

Une démarche d'accompagnement des mutations foncières et immobilières par la relocalisation de structures afin de pouvoir disposer de nouvel immobilier, le suivi et l'accompagnement de la transformation de friches touristiques ou économiques, comme par exemple sur l'aérodrome de Challes-Les-Eaux - La Ravoire.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LES PROCÉDURES FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Depuis 2023, Grand Chambéry apporte son assistance aux communes membre de l'Agglomération.

Ainsi, l'année 2024 a permis le développement d'une mission d'appui auprès des communes qui sont confrontées à des interrogations sur les procédures à suivre en matière foncière et immobilière : une quarantaine de sollicitations des communes ont été traitées dans l'année.

Elles ont porté sur les possibilités d'intervention foncière à mettre en œuvre en fonction du projet communal, des conseils méthodologiques sur les procédures de déclassement des biens et sorties du domaine public, la rédaction de délibérations d'acquisition ou de cession de foncier, les procédures à suivre en matière de préemption, etc.

Agriculture et espaces naturels

Le territoire de Grand Chambéry est un territoire unique, entre villes et montagnes, très majoritairement composé d'espaces naturels et agricoles : 57% de forêts, 8% d'espaces naturels (zones humides, pelouses sèches et zones de montagne) et 25% d'espaces agricoles.

Ces espaces étant indispensables pour les ressources alimentaires et la préservation de l'environnement, Grand Chambéry s'emploie à les préserver.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « LA CAMPAGNE, RESPECT »

Devant le constat partagé d'une distance culturelle grandissante entre la société et les activités rurales, un groupe de travail réunissant le parc naturel régional des Bauges, les agglomérations, les communautés de communes limitrophes et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc a souhaité mener un travail de communication et de médiation adapté aux problématiques de plaine et de péri-urbain.

L'objectif est de permettre aux habitants ainsi qu'aux visiteurs et touristes de comprendre les différents enjeux de cet espace et les différentes activités qui s'y pratiquent afin de faciliter la cohabitation des usages.

La campagne, déclinée en plusieurs thèmes, vise à sensibiliser le grand public à la réalité des activités rurales et des pratiques agricoles et à communiquer sur les bons comportements et pratiques à adopter.

Affichée sur plusieurs mois en 2024, elle a été pensée pour être réutilisée les années à venir.

ALIMENTATION DURABLE

Grand Chambéry est dotée d'un Schéma agricole territorial qui porte des actions sur l'amont (foncier, ressource en eau, énergies renouvelables...) et l'aval (circuits courts, alimentation durable, restauration collective) de la filière agricole.

Afin de conforter les actions de la filière aval, l'Agglomération a engagé la réalisation d'une stratégie alimentaire durable qui devra permettre le développement des circuits courts, l'accompagnement des restaurations collectives des communes et la valorisation des produits locaux et de saison y compris en restauration commerciale.

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RESSOURCE EN EAU À USAGE AGRICOLE

Le contexte global de changement climatique rend de plus en plus prégnantes les questions de partage et de gestion de la ressource en eau qui tend à se raréfier à certaines périodes de l'année.

Sur le territoire de Grand Chambéry, les besoins en eau pour l'agriculture sont principalement liés à l'abreuvement du bétail et à l'irrigation pour le maraîchage et l'arboriculture. Les prélèvements en eau pour l'agriculture sont soit réalisés sur le réseau d'eau potable, soit par des forages, captages de sources ou dans les cours d'eau.

Le Schéma directeur a pour objet d'étudier, chiffrer, comparer et dimensionner des solutions d'alimentation en eau pour les usages agricoles sur les secteurs identifiés comme en tension forte. Ainsi, une sélection de 40 projets a bénéficié d'une analyse technico-économique avec des solutions de type retenue collinaire pour l'irrigation, ouvrage de récupération d'eau de pluie ou captage de source pour l'abreuvement.

Une priorisation des différents projets collectifs est en cours, selon plusieurs critères (impact sur l'eau potable, impact sur le milieu, faisabilité technique et foncière, coûts et possibilités de financement, nombre de bénéficiaires et enjeux agricoles) pour définir les clés d'intervention et de portage des différents acteurs (collectivités, agriculteurs, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc...).



Développement durable et transition énergétique

Le Plan climat air énergie territorial 2020-2025 (PCAET) doit permettre d'atteindre le premier palier de la transition énergétique en 2025 : baisser les consommations énergétiques, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et doubler la production d'énergies renouvelables.

Pour cela, Grand Chambéry agit à deux niveaux d'échelle :

- la stratégie Climat-Air-Énergie et les actions en matière de transitions écologique et énergétique au niveau du territoire. C'est la déclinaison opérationnelle du Plan climat air énergie territorial 2020-2025 ;
- l'éco-exemplarité de la collectivité à travers la mise en œuvre d'actions en matière de sobriété énergétique et de massification de la production d'énergies renouvelables. Elle se décline à travers le Schéma directeur de transition énergétique 2022-2026.

MISE À JOUR DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Le PCAET 2020-2025, projet de transition écologique du territoire, prend en compte l'ensemble des enjeux climat, air, énergie. Une démarche de mise à jour concertée du document a été engagée afin de conduire à l'approbation du nouveau PCAET 2026-2031, fin 2025.

L'année 2024 a permis de définir une stratégie territoriale intégrant la trajectoire de réchauffement de référence correspondant à une augmentation de la température annuelle moyenne d'environ +1,5°C entre aujourd'hui et 2050 pour le territoire de Grand Chambéry (par rapport à la moyenne des 20 dernières années).

La stratégie du PCAET de Grand Chambéry est bâtie autour de 3 piliers issus du diagnostic :

- atténuer davantage le changement climatique et adapter le territoire ;
- tenir l'équilibre entre l'habitabilité du territoire et la protection des espaces et ressources naturelles ;
- réduire l'exposition de la population et du territoire aux aléas climatiques et aux pollutions propres au territoire.

Cette stratégie établit les priorités et doit permettre d'atteindre les objectifs en suivant la trajectoire de transition écologique.

SCHÉMA DIRECTEUR DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Schéma directeur de transition énergétique est la feuille de route de transition énergétique des activités de Grand Chambéry pour le déploiement du service public et l'entretien de son patrimoine. Il décline l'action de Grand Chambéry sur la trajectoire de la transition énergétique.

La production de biométhane, par méthanisation des boues de l'usine de dépollution des eaux de Grand Chambéry, a permis d'injecter près de 8 GWh dans le réseau public de transport de gaz, soit l'équivalent de la consommation annuelle en gaz de 695 foyers.

Par ailleurs, plusieurs projets d'ombrières ou de panneaux photovoltaïques sont à l'étude ou en travaux sur le patrimoine de Grand Chambéry.

CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE

Depuis 2017, Grand Chambéry s'est engagée à développer largement la chaleur renouvelable pour répondre à trois défis : l'amélioration des bâtiments (publics et privés) gourmands en énergie, une meilleure valorisation des ressources locales disponibles (bois, géothermie, solaire) et l'accompagnement de nombreux porteurs de projets (dont les petites communes) qui manquent de moyens techniques pour agir seuls.

L'Agglomération a contractualisé deux contrats de chaleur renouvelable avec l'ADEME, permettant d'accompagner plus de 40 projets en renforçant l'ambition de généraliser la chaleur renouvelable dans les bâtiments publics et les structures privées de proximité.

Les 7 territoires de Savoie (Grand Chambéry, Grand Lac, Avant-Pays Savoyard, Arlysère, Cœur de Savoie, Pays de Maurienne et Pays Tarentaise Vanoise) se sont réunis à plusieurs reprises avec le Syndicat départemental des énergies de la Savoie (SDES) pour esquisser la préfiguration d'un contrat de chaleur renouvelable au niveau du département. L'objectif global est clair : mobiliser les potentiels locaux (bois, géothermie, solaire), sécuriser les porteurs de projets et inscrire durablement la production de chaleur renouvelable dans les politiques territoriales. Cette approche vise également à renforcer la souveraineté énergétique du territoire, en misant sur des ressources locales maîtrisées et en réduisant la dépendance aux énergies fossiles importées.



Développement touristique

Vers un « tourisme du bien-vivre », telle est la promesse retenue par Grand Chambéry dans son projet d'agglomération.

De par son positionnement stratégique et son dynamisme, Grand Chambéry possède de nombreux atouts. Tout d'abord, une complémentarité vallée-montagnes unique au cœur des Alpes, là où les massifs de la Chartreuse et des Bauges se rencontrent, et où s'associent facilement sport et culture, histoire et patrimoine.

Son accessibilité et ses infrastructures (hôtels, lieux événementiels) font de Grand Chambéry une destination dynamique pour le tourisme d'affaires et de groupes.

Pour déployer sa politique publique touristique, Grand Chambéry s'appuie principalement sur deux structures :

- Grand Chambéry Alpes Tourisme, assurant la promotion touristique du territoire à travers la marque Chambéry Montagnes ;
- le Syndicat mixte des stations des Bauges assurant la gestion et le développement hiver et été des stations Savoie-Grand-Revard et Aillons-Margériaz.

Grand Chambéry intervient en direction de ses 38 communes pour les accompagner au quotidien sur la compétence tourisme. Cet accompagnement permet de mettre en œuvre la réalisation d'aménagements au sein du territoire qui sont à destination des touristes mais également des habitants.

Le suivi des projets

APPROBATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2024/2030

Issu d'une large concertation et approuvé en conseil communautaire le 19 septembre 2024, le schéma de développement touristique 2024/2030 porte l'ambition d'un tourisme du bien-vivre.

C'est un outil d'aide à la décision primordial qui fixe les grands axes de développement et les ambitions du territoire en matière d'aménagement, de promotion, d'accueil et de services. Conformément au projet d'agglomération, cette politique publique s'adresse tant aux visiteurs qu'aux habitants du territoire.

Quatre axes illustrent un engagement envers un tourisme durable et inclusif :

- Tourisme durable toutes saisons
- Complémentarité vallée-montagnes
- La marque Chambéry Montagnes - la promotion touristique
- Mieux accueillir - l'offre de services, le parcours client et les mobilités.

ENTRETIEN ET BALISAGE DES SENTIERS

La balade/randonnée constitue la première activité pratiquée par les habitants et les touristes du territoire. Étant une des trois filières d'excellence du schéma de développement touristique, elle est particulièrement mise en avant par l'Agglomération.

En 2024, Grand Chambéry a poursuivi l'entretien et le balisage de 533 km sur 1 000 km de sentiers du territoire.

SYNCHRO MONTAGNES

En périodes estivale et hivernale, Grand Chambéry propose une navette entre la cluse urbaine et les stations du territoire.

Au départ de Chambéry, il est possible de rejoindre les Aillons-Margériaz et Savoie-Grand-Revard. Ce service de mobilité permet aux visiteurs d'accéder au massif des Bauges en mobilité douce.

Dès 2024, une nouvelle politique tarifaire a été instaurée : les utilisateurs de Synchro Montagnes bénéficient du même système tarifaire que le réseau Synchro Bus, y compris les abonnements mensuels ou annuels.

Les nouveaux projets issus du schéma de développement touristique

CRÉATION DU FONDS DE CONCOURS « TOURISME DU BIEN-VIVRE »

Suite à l'approbation du schéma de développement touristique 2024/2030 et dans le but de le décliner en actions concrètes, Grand Chambéry a créé un fonds de concours pour les communes du territoire « Tourisme du bien-vivre ».

Les communes peuvent élargir sur trois thématiques différentes :

- « Petites boucles » : des balades faciles à faire en famille ;
- « Aménagements cyclo-touristiques » : proposer des aménagements cyclables afin que les pratiquants puissent s'arrêter et profiter de services le long de leur itinéraire ;
- « Mieux accueillir » : améliorer l'expérience des visiteurs.

Grand Chambéry accompagne financièrement les communes, mais aussi techniquement comme par exemple avec l'organisation d'un atelier en juillet 2024 pour aider les communes demandeuses à monter leur dossier sur la thématique « Petites boucles ».

Lancé en septembre 2024, ce sont déjà 7 projets qui ont été retenus pour un montant d'environ 100 k€. Il se poursuivra en 2025, jusqu'à atteindre une enveloppe totale de 300 k€ soit un effet levier de plus de 600 k€.

LANCEMENT DE L'OBSERVATOIRE TOURISTIQUE : BAROMÈTRE COMPORTEMENTAL

Pour comprendre au mieux les attentes et besoins des visiteurs, il est nécessaire de se doter d'un outil de pilotage efficace : un observatoire touristique. Cet outil est essentiel pour conduire les politiques publiques. Le suivi de cet observatoire est co-piloté par Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Les axes traités dans le cadre de cet observatoire sont :

- la fréquentation,
- les hébergements touristiques,
- le baromètre comportemental,
- les retombées économiques.

Au sein de l'animation de l'observatoire touristique, un baromètre comportemental a été lancé en 2024. Il s'agit, à travers deux campagnes (été et hiver), d'identifier les attentes et comportements des visiteurs du territoire (activités, hébergements, mobilités, dépenses, etc.).

PARTENARIAT SPORTIF ET ASSOCIATIF

Association 4S (Sport Santé Solidarité Savoie) : association qui soutient les femmes atteintes d'un cancer féminin. Elle met en avant toute la diversité du sport, activité essentielle pour toutes et tous. Une convention de partenariat a été signée pour 3 ans en 2024.

Paco Rassat : jeune athlète originaire du massif des Bauges, il pratique à haut niveau le ski alpin en slalom. Membre de l'équipe de France, il participe aux plus grandes compétitions internationales.

I3 ski team : équipe spécialisée dans le ski de fond, elle regroupe de jeunes athlètes de 19 à 25 ans. Ces jeunes sportifs peuvent, grâce à cette structure, combiner leur passion pour le sport et leurs études.

CHARTREUSE D'AILLON

Bâtiment inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, il témoigne de l'histoire monastique de l'ordre des Chartreux.

Suite à l'annonce de sa fermeture à la fin de l'été 2024, Grand Chambéry, propriétaire du bâtiment, a engagé un travail pour permettre une réouverture. Un AMI (Appel à manifestation d'intérêt) a été lancé fin 2024 afin de trouver un futur repreneur pour faire à nouveau vivre ce lieu d'exception.

SOUTIEN D'ÉVÈNEMENTS

Grand Chambéry accompagne financièrement les événements du territoire qui mettent en avant les filières d'excellence de son schéma de développement touristique (vélo, randonnée et ski), mais aussi des événements qui favorisent la complémentarité vallée-montagnes et les animations culturelles et patrimoniales.

Féclaz Bike test	15 et 16 juin
Trail des Bauges	30 juin
Festival les petits baroudeurs	6 au 8 juillet
Tir à l'arc 3D	20 et 21 juillet
Chambéry, quelle histoire !	14 au 31 août
Challenge National U15 – Biathlon Summer Tour	12 et 13 octobre



GRAND CHAMBÉRY

106, allée des Blachères
73026 Chambéry cedex
Tél. 04 79 96 86 00



grandchambery.fr

